

**République Démocratique du Congo
Ministère des Finances**

**Cellule d'exécution des Financements en faveur des États Fragiles
« La CFEF »**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES POLES DE CROISSANCE OUEST
Don IDA N° H 860-ZR - P 12470**

Composante 2 : Zone Economique Spéciale de Maluku

AVIS DE DEMANDE D'EXPRESSION D'INTERET N°001/CFEF/PDPC-C2/PM/2018

**DEMANDE D'EXPRESSION D'INTERET
DES ENTREPRISES CANDIDATES A LA
LOCALISATION D'ACTIVITES
ECONOMIQUES DANS LA ZONE
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE PILOTE DE
MALUKU**

**DEMANDE D'EXPRESSION D'INTERET
DES ENTREPRISES CANDIDATES A
L'AMENAGEMENT ET AU
DEVELOPPEMENT DE LA ZONE
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE PILOTE DE
MALUKU**

Date de Publication : 15 janvier 18

Date de Clôture : 16 février 18

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu un financement de la Banque Mondiale d'un montant équivalent à 110 millions USD pour financer le Projet de Développement de Pôles de Croissance Ouest, en sigle PDPC et se propose d'utiliser les fonds pour régler les travaux, fournitures et services devant être acquis dans le cadre de ce projet. L'objectif de ce projet est d'augmenter la productivité et l'emploi dans les chaînes de valeur de filières sélectionnées dans les zones géographiques cibles, notamment dans six pôles nodaux situés en République Démocratique du Congo dans la Province du Kongo Central.

2. Dans le cadre de la Composante 2 de ce projet, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo met en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale, un programme de développement des Zones Économiques Spéciales (ZES) dont la stratégie de structuration prévoit l'opérationnalisation et la mise en place, sur le site de Maluku, d'une ZES pilote d'une superficie de 250 ha pour faciliter et promouvoir l'investissement privé en RDC.

3. Le site de Maluku est situé à environ 70 km au nord-est de Kinshasa, sur le fleuve Congo, et à proximité du couloir routier Kinshasa-Kikwit. Le périmètre total de la ZES couvre environ 850 ha, englobant des terrains existants autour d'une ancienne aciérie appartenant à une entreprise publique dénommée la Société Sidérurgique de Maluku "SOSIDER". Grâce à sa position multimodale sur le couloir Kinshasa-Kikwit, la ZES pilote de Maluku devra être un élément clé du projet de pôle de croissance. Il est prévu que la ZES se concentre sur des activités agricoles tout en comprenant des installations multi-usagers dédiées à la vente au détail, au commerce et à l'industrie.

4. Aux fins d'assurer une utilisation durable de l'ensemble des infrastructures et la stabilité du cadre d'exploitation de la ZES pilote de Maluku, le Gouvernement de la République Démocratique prévoit le recours, à travers un Partenariat Public-Privé, aux services d'un Prestataire pour assurer les fonctions d'aménageur développeur privé. Spécifiquement, l'Aménageur prendra en charge les opérations de développement et de gestion de la Zone économique spéciale de Maluku, en suivant les principes établis dans le schéma directeur et en intégrant les éléments ci-après qui soutiennent l'aménagement de la zone pilote de Maluku : (i) le soutien apporté par le Gouvernement à la mise en place de la ZES pilote de Maluku, (ii) la



